



Le projet d'aménagement du « Centre Village »

Les travaux de finition intérieure de la maison médicale sont en cours avec une échéance toujours fixée pour fin de cette année. Le démarrage de l'activité de nos deux médecins sur ce site dépendra de la date de réalisation des travaux d'aménagement extérieurs, qui ont pris du retard du fait des nouvelles obligations réglementaires à respecter concernant les eaux pluviales. Nous avons bon espoir que ces travaux puissent être réalisés par la société TP ADAM courant du mois de novembre.

La deuxième phase de ce programme, à savoir la réhabilitation du presbytère et de son jardin, est toujours envisagée et à l'étude. Des travaux d'électricité ont été réalisés récemment par l'ES. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des données plus précises sur la deuxième phase de ce projet.

La réalisation d'une zone économique rue du muguet et des travaux de voirie rue du cimetière.

Ce projet avance. Nous arrivons au terme d'un dossier lourd sur le plan administratif et technique qui a nécessité de nombreuses heures de travail et la coordination d'un nombre important d'intervenants dont principalement la CAH, la commune et le SDEA.

Lors de la dernière réunion, il a été arrêté le timing suivant :

- Lancement des appels d'offres : mi - novembre de cette année
- Démarrage des travaux : début mars 2022
- Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois soit de mars à mai 2022

Nous avons programmé une réunion de présentation de ce projet avec les riverains concernés de la rue du muguet et ceux de la rue du cimetière, **le mercredi 8 décembre à 19H à la salle PFLIMLIN**. Les personnes concernées seront invitées le moment venu.

Le projet de réhabilitation du hall communal

Les travaux de réhabilitation du hall communal, réalisés principalement par notre équipe de bénévoles, ont bien avancé. Une prochaine journée de travail pour maçonner les murs extérieurs est programmée le samedi 30 octobre.

Le lotissement « La Clairière » de NEUBOURG

Tous les 14 lots de ce lotissement ont été vendus. La plupart des constructions a démarré. La commune a engagé des démarches pour la réalisation d'une deuxième tranche de lotissement sur le côté droit à la sortie de Neubourg direction Schweighouse-sur-Moder sur une zone d'environ 23 ares avec un potentiel de 4 lots. Ils seront destinés prioritairement à des locaux ou des personnes originaires de la commune.

Des études de flore et faune ont été réalisées. Un dossier de défrichement a été confié à la société BEREST.

Soucieuse de son environnement, et consciente de l'atout forêt à Neubourg et de la nécessité de sa préservation, la municipalité n'envisage pas d'autre extension de l'habitat pour les prochaines années à Neubourg.

La commission environnement vous partage ses projets

La commission se réunira le 02 novembre à l'Espace Concordia afin de finaliser le projet d'aménagement de la Donau (plantation d'arbres et de haies). Les plants sont fournis gracieusement par la Jardinerie Mathieu de Dauendorf.

D'autre part, une brochure explicative sur les bons gestes à avoir pour protéger l'environnement est à l'étude et sera distribuée aux citoyens de la commune.


Le périscolaire : l'accueil du matin en question

Lors des inscriptions pour la rentrée 2021 les parents pouvaient exprimer leur besoin d'accueil de leurs enfants au périscolaire dès le matin. Au vu de la demande, l'accueil dès 7h30 a pu démarrer en septembre. En réalité entre zéro et trois enfants sont occasionnellement présents. Ce qui est insuffisant. Cette offre de service s'arrêtera après les vacances de Noël.


Elle pourra être reconduite pour la prochaine année scolaire, si en moyenne 10 enfants sont accueillis chaque matin. Nous encourageons les parents à faire connaître leur besoin à l'ALEF lors des inscriptions pour 2022, en précisant la fréquence hebdomadaire souhaitée. Mais il est surtout important d'honorer cet engagement à la rentrée : seules les fréquentations réelles seront prises en compte pour la mise en place de l'accueil du matin à la rentrée 2022/2023. **Nous avons à cœur l'ouverture du périscolaire dès 7h30, renforçant l'attractivité de notre école pour les nouveaux arrivants dans notre commune.**

FAIRE : un service public gratuit

Vous envisagez des travaux de rénovation énergétique ? Ne vous lancez pas sans avoir fait le point sur les travaux performants et les aides disponibles. **Renseignez-vous auprès de vos conseillers « FAIRE ». Prenez rendez-vous pour un entretien personnalisé au CAIRE 84, route de Strasbourg à Haguenau.**

 03 88 06 59 53 du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le vendredi de 14 h à 17 h 30.

 jerenove@alsacedunord.fr

 <https://alsacedunord.fr/faire>

Comité de jumelage

Une réunion est prévue mercredi le 10 novembre 2021 à 19 h, à la salle PFLIMLIN, afin de préparer la venue de nos jumeaux le week-end de la Pentecôte, du vendredi 3 au lundi 6 juin 2022.

Si vous êtes intéressé pour participer à ces échanges, n'hésitez pas, rejoignez-nous lors de cette réunion.

Programme de stérilisation des chats libres

La nouvelle association neubourgeoise « Les P'tits Culs Poilus » a à cœur le bien-être animal et notamment celui des chats.

Réguler leur prolifération réduit les maladies et les problèmes d'acceptation par les riverains. Des opérations de stérilisation des chats errants dits « chats libres » seront organisées dès mi-novembre. Les riverains concernés seront avertis. **L'association vous informe, en dernière page de ce document, des fondements de sa démarche.**

Des déjections canines de plus en plus nombreuses

Nous constatons de plus en plus de crottes de chiens sur nos trottoirs, et dans nos rues et ruelles. **Merci à ceux qui promènent régulièrement leur toutou, d'emmener quelques sachets plastiques pour ramasser ses déjections.** Il s'agit d'un geste simple mais très important pour ceux qui emprunteront après vous le même chemin. Nous menons une réflexion pour équiper notre commune de corbeilles à installer dans divers endroits permettant de collecter ces déchets.

Quelques autres rappels de bonne conduite citoyenne

- Merci de respecter la limitation de vitesse, et la réglementation du stationnement dans notre commune. **Nous roulons globalement trop vite dans la traversée de nos villages.**
- Merci de faire attention au positionnement de vos composteurs par rapport à votre voisin, de sorte que celui-ci ne soit pas gêné par les odeurs qui s'en dégagent.
- Merci aussi d'entretenir régulièrement vos tombes et les allées avoisinantes. Les allées principales des deux cimetières sont entretenues par notre employé communal.
- Enfin merci à ceux qui ont l'habitude courant des mois d'été de chercher de l'eau à la fontaine de la rue de l'église, avec tracteur, ou voiture avec remorque, de ne pas gêner la sortie en voiture des riverains .

Une conférence historique

Une conférence sur le thème des « **Malgré-Nous** » aura lieu le **vendredi 26 novembre 2021 à 19 h 30 à l'Espace Concordia**.

Elle sera animée par M. VONAU, Historien du droit, Enseignant à l'Université Robert Schuman de Strasbourg, grand spécialiste des « Malgré-Nous », et auteur de différents ouvrages sur ce sujet.

Il dédicacera son ouvrage après la conférence.

Entrée libre. Petite restauration sur place

Une masseur-kinésithérapeute à DAUENDORF à compter du 15 novembre

Frédérique DRESCH, masseur-kinésithérapeute originaire de Schweighouse-sur-Moder et ayant exercé précédemment à Uhrwiller, installera son cabinet à Dauendorf, 4 rue St Nicolas, dans le même bâtiment que l'ostéopathe Guillaume PERRET.

Besoin d'un kiné, vous pouvez contacter Frédérique à compter du 2 novembre au 03.88.63.18 51. Elle vous accueillera à compter du 15 novembre avec un grand sourire.

RITMO à Dauendorf

La ligne RITMO interurbaine 11 reliera Haguenau au Val de Moder et passera par Dauendorf dès début 2022. Plus de détails et horaires dans notre prochain bulletin communal de fin d'année.

Votre commune a sa page Facebook

La commission communication a travaillé à l'élaboration de la page Facebook « **Commune de Dauendorf-Neubourg** ». Venez découvrir, « liker » et nous encourager avec vos « j'aime ». Abonnez-vous à la page pour être au fait des actualités. Le site communal continuera bien sûr à vous informer, avec ses actualités, son agenda des événements communaux et associatifs, et toutes ses informations administratives.



*Le Maire, Claude Bebon
et son équipe*

A l'agenda

13-14 novembre : Concert annuel de l'Harmonie Concordia

04 décembre : Théâtre alsacien - (Fabrique de l'église et Chorale)

10 décembre : Concert à l'Eglise, Duo Santa-Rosa (Conseil de fabrique)

18 et 19 décembre : Noël des chats (Association Les P'tits Culs Poilus)

09 janvier 2022 : Fête des aînés

Pour rappel les **battues de**

chasse à venir sur Dauendorf - 13 novembre 2021
et Uhrwiller : soyez prudents ! - 04 décembre 2021
- 28 décembre 2021
- 15 janvier 2022
- 29 janvier 2022



**9, rue de la Lisière
67350 Neubourg
Tél. 06 70 38 48 61**

L'association les P'tits Culs Poilus a ouvert récemment ses portes dans le village de Neubourg. Soucieuse du bien-être des animaux et de leur sécurité, toute l'équipe tient à vous rappeler que :

- **L'identification est obligatoire selon l' article L.212-10 du code rural**
 - **par puce ou tatouage**
 - **pour tout chat né après 2012**
 - **à pratiquer avant ses 7 mois**
- **L'absence d'identification expose à :**
 - **une contravention de 4ème classe (750 € d'amende)**
- **La stérilisation :**
 - **réduit la surpopulation féline**
 - **réduit la transmission et la prolifération des maladies (notamment entre chatte et chaton ou lors de bagarres)**
- **La vaccination :**
 - **limite la prolifération de maladies souvent mortelles (typhus, leucose...).**
- **L'espérance de vie d'un chat errant est réduite à 7 ans dans la rue.**
- **L'empoisonnement = acte de cruauté**
 - **selon l'article R655-1 du code pénal, il est passible d'une amende de 1 500 € passant à 3 000 € en cas de récidive.**
- **L'abandon d'un animal domestique, les sévices graves et actes de cruauté, relèvent de l'article 521-1 du code pénal :**
 - **ils sont punis d'une peine allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.**

**CONTACTEZ-NOUS SI VOUS REMARQUEZ DES FOYERS DE CHATS ERRANTS DANS LES
COMMUNES DE DAUENDORF ET NEUBOURG**